

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 51356 du 16 mai 2011 relative à l'attribution
du diplôme technique de la gendarmerie**

NOR : IOCJ1112630S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 mars 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré ;

Vu l'instruction n° 110444/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 (BOC/PP 1, 2007, texte 16),

Décide :

Le diplôme technique de la gendarmerie est attribué à compter du 1^{er} mai 2011 à l'officier dont le nom suit :

Ropital Rudy	Nigend : 215 001
--------------	------------------

Fait le 16 mai 2011.

Le général,
sous-directeur des compétences,
B. CAVALLIER